

NAO 2026 :

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

CLERMONT FERRAND, LE 15 JANVIER 2026

- ♦ **Salaire mensuel minimum pour tous de 2550 € brut soit 2000 € nets**
- ♦ **Augmentation générale (AG) des salaires pour toutes les catégories de 10 % avec un talon (augmentation minimum) de 500 €**
- ♦ **Prime d'Ancienneté (PA) : Augmentation de 1 % chaque année tout au long de la carrière**
- ♦ **Prime de nuit : Une partie fixe : 11,93 EUR - une partie représentant 120 % d'une heure de salaire**
- ♦ **Instauration de l'échelle mobile des salaires soit une indexation systématique des salaires sur les prix chaque fois que le SMIC est augmenté.**
- ♦ **Égalité salariale Femmes / Hommes, rattrapage pour les cadres.**

Lors d'un arrêt maladie :

- ♦ Subrogation du salaire
- ♦ Complément du salaire à 100 % par l'employeur jusqu'au 180ème jour d'arrêt (à partir de cette date, la prévoyance prend le relais)

Modification de la répartition des cotisations à la Mutuelle :

- ♦ Prise en charge à 100 % par l'employeur au lieu du 50/50 pour les actifs
- ♦ 50% par l'employeur pour les retraités

Et aussi :

- ♦ Revalorisation des primes (transports, équipes) de 10 %
- ♦ Prime de transport attribué à tous (sans prendre en compte les horaires de travail ou l'éloignement)
- ♦ Extension de 5 jours de congés supplémentaires à l'ensemble de salariés de plus de 58 ans quel que soit leur horaire de travail.



Application de tous ces points de manière rétroactive au 1er janvier 2026